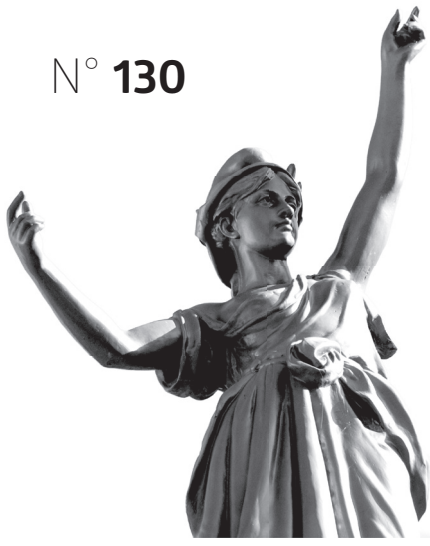


N° 130



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Mai 2017



FRÉDÉRIQUE MASSAT

Les nouveaux jeux du Jardin du Couvent

Sommaire

Les vœux du Maire.....	p 2
Conseil municipal du 22/02/17.....	p 3
Conseil municipal du 14/04/17.....	p 7

Vie publique, sociale et économique

Actualités du CCAS.....	p 10
Bornes de recharge pour véhicules.....	p 11
Les soirées de l'économie.....	p 12
Maison de santé.....	p 14
Les Restos du Cœur.....	p 14
Inconvénients.....	p 15
Abstention - Solution : la procuration.....	p 15
Actualités vertes et fleuries.....	p 16
Décoration et fleurissement du village.....	p 17
Syndicat Mixte du Tescou Tescounet.....	p 18
Inauguration de la salle pastorale.....	p 18
Le Jardin du Couvent a enfin ses jeux.....	p 19
Transport À la Demande.....	p 19

Tribune libre

La soirée "Linky".....	p 20
Ne pas voter : Une demi voix au vainqueur !.....	p 21

Enfance

Des interventions à l'École.....	p 22
Inscriptions des élèves.....	p 23
Lycéens cherchent famille d'accueil.....	p 24

Sports et loisirs

Randonnée.....	p 25
AAPPMA Salvagnac.....	p 25
Prévention de la perte d'autonomie.....	p 26
Forum des Associations.....	p 27
Le Festival de la « Récup ».....	p 27
Lumen&Co.....	p 28

Vie pratique

Agenda des manifestations.....	p 29
État Civil et infos utiles.....	p 30

4° de couverture

Ouverture de la Guinguette

L'Écho du Tescou n° 130

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac Parution trimestrielle
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Mireille Brunwasser, Georgette Gambazza Frédérique Massat, Antoinette Pradier et Bernard Villaret

Avec la participation**des secrétaires de Mairie**

Nicole Lutsen et Christelle Torente

Ont contribué à ce numéro

Équipe Lumen&Co, Yannick Séguignes, Jean Claude Gourgeade, Jean René et Hélène Funel, Yves Raymond, Agnès Nassivet, Maryline Buso, Ludovic Chazottes, Collectif anti linky,

Mise en page

Tim Bastian

Le mot du Maire



Le vote du budget rythme la vie d'une collectivité comme les saisons le temps qui passe.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 14 avril a voté à l'unanimité le budget 2017, sans augmentation du taux de taxes communales pour la cinquième année consécutive.

Cela a été possible du fait d'un important travail de réduction des charges de fonctionnement : renégociation à la baisse du taux d'intérêt des emprunts, de divers contrats de maintenance (informatique, photocopieur, téléphonie...) mais aussi des travaux réalisés en régie par le personnel technique et les élus, je tiens à les en remercier.

La Communauté d'Agglomération a acheté la partie du château qui abritait l'école Saint Joseph. Ce bâtiment chargé d'histoire, dont les tours sont classées, est l'emblème patrimonial de notre commune. Il sera dédié en partie à la petite enfance, à l'installation d'une médiathèque et d'une salle de réunion de grande capacité pouvant accueillir des animations ou des spectacles en remplacement de la grande salle de l'Espace Caraven Cachin.

Il s'agit là du grand projet des années à venir. Il faudra trouver l'axe de coopération entre la Communauté d'Agglomération et la commune mais aussi entre toutes les personnes ou associations concernées par ce nouvel espace de vie sociale.

Pour ce qui concerne spécifiquement les projets communaux, après la rénovation de l'Espace Culturel

(ancienne Ecole des Garçons, Presbytère) prévue dans les prochains mois, nous envisageons la rénovation de la Mairie. Elle pourrait accueillir en plus des services administratifs, le bureau de vote mais aussi le bureau des services publics. L'espace est là, accessible, il suffit de le réaménager pour le rendre plus accueillant et fonctionnel, une vraie « maison du peuple » en quelque sorte ouverte à tous et à chacun.

Pour la vie de tous les jours, après avoir installé des jeux pour les enfants au Jardin du Couvent, rénové la Supérette (Vival), participé à l'agrandissement du magasin de fleurs (Fleurette) sur les allées Jean Jaurès, nous préparons l'installation d'un cabinet dentaire dans la petite salle de l'Espace Caraven Cachin et la réouverture de la Guinguette.

Tous les élus du Conseil Municipal œuvrent pour le maintien des services à la population et pour rendre notre quotidien toujours plus agréable. Chacun d'entre vous peut participer, en apportant ses idées, ses expériences ou simplement en plantant une fleur et la vie sera plus belle.

Vous avez été plus de 82 % des inscrits à voter pour le premier tour des Présidentielles. Il faut persévérer pour les prochaines échéances. Le vote est un droit, la démocratie s'use si l'on n'use pas de ce droit. Ne faisons pas ce cadeau à tous les sectaires obscurantistes qui à travers leurs dogmes ou leurs macabres attentats ne cherchent qu'à détruire nos valeurs et notre République.

Bernard Miramond

Réunion du conseil municipal du mercredi 22 février 2017

L'an deux mille seize, mercredi 22 février 2017 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. MIRAMOND Bernard
M. LECOMTE Olivier
Mme LAGARRIGUE Christel
M. BALARAN Roland
Mme BRUNWASSER Mireille
M. VILLARET Bernard
Mme ADDED Régine
M. GERAUD Yves
Mme GERMA-LOUBET Candie
M. SEGUIGNES Yannick
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme MASSAT Frédérique
Mme PRADIER Antoinette
M. BOULZE Bernard

A donné procuration :

M. RAYMOND Yves
à M. BOULZE Bernard

Secrétaires de séance :

Mme MASSAT Frédérique
et M. VILLARET Bernard

Information compteurs communicants « Linky »

Suite à une demande par pétition d'une partie de la population qui souhaite avoir des informations sur les compteurs communicants « Linky » devant être installés début 2019 dans tous les foyers de la commune, les organismes EDF, ENEDIS et SDET ont décliné leur participation à une réunion publique. Seule ENEDIS a accepté de venir répondre aux interrogations du Conseil Municipal. M. GAYRAUD, chargé des relations avec les élus nous présente donc le système des compteurs communicants.

Rappel : EDF est le producteur historique et actuellement prépondérant d'électricité. ENEDIS (anciennement ERDF) est exploitant par monopôle du réseau de distribution du transformateur 20000 volts aux compteurs individuels en 230 volts. SDET (Syndicat Départemental des Energies du Tarn) est gestionnaire de ce réseau par délégation des communes qui en sont les propriétaires par une loi votée à la fin du XIX^e siècle.

Sauf quelques cas particuliers, depuis la mutualisation des charges de 2010 permettant une égalité d'accès quelle que soit la distance au poste de transformation, les communes n'ont plus le pouvoir effectif de décision.

Une directive de la commission européenne, faisant suite à la décision du Conseil Européen (gouvernements) pour promouvoir la recherche et l'industrie du numérique, a demandé aux Etats la mise en place des systèmes de comptages communicants des consommations d'énergie (électricité, gaz) et eau afin d'en réduire les charges et de développer des économies.

En France, le système développé pour l'électricité est le LINKY. Ce compteur enregistre toute la journée la consommation individuelle avec ses diverses variations. Son principe de fonctionnement est basé sur une onde haute fréquence (autour de 70 KHz), émise par un impulseur installé près du transfo BT, portée par le courant 230 volts (50 Hz) dans tout le réseau et déclenchant l'envoi par chaque compteur de l'enregistrement quotidien.

Cet impulseur agit sur une « grappe » de 200 compteurs environ et est accouplé à un concentrateur qui recueille les enregistrements et les transmet par le réseau téléphonique aérien d'Orange au central ENEDIS.

Normalement l'impulsion de l'onde de déclenchement ne se produit qu'une seule fois par 24h (en général la nuit entre minuit et 6h matin). Son effet est théoriquement identique au signal qui déclenche le tarif « heures creuses » tous les jours.

AVANTAGES :

- › réduction des déplacements d'agents pour le relevé de consommation, modification des catégories d'abonnement, diagnostic à distance d'éventuels problèmes,
- › ces relevés pouvant être envoyés régulièrement aux fournisseurs d'énergie, la facturation pourra être modulée en fonction de la consommation réelle. ►

- ▶ > gestion plus facile du dimensionnement de réseau suivant leur saturation...
- > aide à la programmation de production d'électricité en fonction des pics d'utilisation. Pour cela le centre ENEDIS peut, à tout moment de la journée, déclencher une demande par impulsion de l'onde portée.
- > possibilité pour les usagers d'installer des systèmes domotiques fixes ou télécommandés pour gestion d'appareils (chauffages ou autre), réduction de consommation d'énergie et installation de sécurité.

INTERROGATIONS :

- > quelle est l'influence de ces ondes sur la santé des habitants puisque l'onde passe dans tout le réseau, personne ne peut y échapper (en particulier les hyper électro sensibles).
- > quelle est le rayonnement du compteur lors de son émission de l'enregistrement et surtout quelle est l'incidence autour des concentrateurs situé sur le domaine public ou à proximité.
- > quelle est la sécurité de gestion des données ainsi accumulées.
- > quel contrôle extérieur est mis en place pour l'application des règles émises par la CNIL ?
- > Peut-on refuser la pose du compteur et quelles en seront les conséquences ?

REPONSES de M. GAYRAUD :

- > l'onde est similaire à celle qui déclenche le tarif « heures creuses » et n'a donc pas d'incidence de santé. Des analyses ont été effectuées dans plusieurs logements sous système Linky, et les résultats sont des centaines de fois inférieurs aux limites imposées par la loi.
- > les concentrateurs sont installés assez loin du passage des gens et n'ont qu'une action très ponctuelle, sans effet nocif.
- > ENEDIS est contrôlé régulièrement par la CNIL (Centre National Informatique et Liberté), ENEDIS ne peut transmettre que les index mensuels de consommation aux fournisseurs afin qu'ils établissent les factures, sans fournir de modulation quotidienne.
- > Légalement personne ne peut refuser la pose du compteur, des incidents ont été relevés au début, mais les directives sont claires aucun agent ne peut pénétrer sur une propriété ou dans une maison sans autorisation de l'occupant (propriétaire ou locataire). ENEDIS peut toujours poser un compteur communicant en limite de propriété. A défaut les éventuelles interventions pourront être facturées (relevé, modification de contrat, départ d'abonné, réouverture du compte, changement de fournisseur...)
- > Les mairies ne peuvent s'opposer à cette pose. Les conséquences en réduction de subvention de gestion, voire en

dotations de financement pourraient être dissuasives. Par ailleurs une mairie qui s'opposerait à cette pose pourrait se voir mise en responsabilité par un habitant qui ne pourrait bénéficier du système ou devrait payer un service.

M. Gayraud indique que la pose du compteur Linky ne change rien aux contrats existants tels que EJP (Effacement Jours de Pointe) qui continueront tels que précédemment. Il indique que le coût d'une ouverture de compte passera de 36.00 € à 3.60 €

Le compteur Linky pouvant agir dans les deux sens, il facilitera la production individuelle d'énergie (éolienne, photovoltaïque...)

M. Gayraud propose de revenir à la demande du Maire sur la commune pour répondre à d'autres questions que se poseraient les habitants.

Des sites internet officiels traitent de ces problèmes et donnent les résultats des analyses de laboratoire en particulier ANFR (Agence Nationale des Fréquences) www.anfr.fr ou ADEME www.ademe.fr ou sur la CNIL www.cnil.fr

Plusieurs Conseillers Municipaux émettent des réserves sur l'innocuité des ondes Linky, sur la fiabilité de gestion des données ainsi recueillies par ENEDIS ainsi que sur la possibilité d'intervention non désirée par télégestion à l'intérieur des habitations.

Une réunion publique est prévue par le comité local d'opposition à Linky le 24 février à Salvagnac.

M. Gayraud quitte la salle à 22 h 30.

ORDRE DU JOUR

1 | Délibérations

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 25 novembre 2016 :

Le Conseil Municipal approuve le Compte-Rendu de la réunion du 25 novembre 2016 à l'unanimité.

2 | Engagement des dépenses d'investissement 2017

En attente du vote du budget primitif 2017, M. le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir engager les dépenses ordinaires. Cet engagement se situe à hauteur de 25 % du budget soit 91847 €.

Approuvé à l'unanimité

3 | Liste définitive des voies de la commune « centre et extérieur du village »

L'adressage de la commune (dénomination des voies et numérotation des habitations) a été divisé en deux parties géographiques :

> le secteur « centre village »

> le secteur « extérieur du village »

M. Roland Balaran nous présente la liste des dénominations pour les deux secteurs non précisés par écrit lors de la précédente présentation.

M. Bernard Boulze signale que l'opposition n'a pas été associée aux travaux de la commission. M. Roland Balaran précise qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion de la commission et que cette liste avait déjà été visée oralement lors d'un précédent conseil municipal.

Les panneaux vont être posés et la numérotation va pouvoir se poursuivre. Prix : 5394,34 €

M. Bernard Miramond signale que les panneaux de lieu-dit sont parfois recouverts de mousse. Il fait appel à la civilité des usagers pour leur nettoyage.

Adopté à l'unanimité

4 | Transfert de compétence « éclairage public » au SDET (Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn)

Le contrat actuel avec l'entreprise Bassaler se termine. Le transfert de la compétence éclairage a été transféré au SDET par décision précédente du CM. Ce transfert prévoit la maintenance, l'entretien et la participation à de nouvelles installations (ou extensions) à hauteur de 65%. Le SDET désigne les entreprises après appel d'offre et prend en charge le secteur de Salvagnac.

Adopté à l'unanimité

5 | Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

M. Bernard Villaret en fait la présentation. Il s'agit d'un travail engagé depuis plusieurs années qui détaille les zones à risque sur la commune (incendie, inondation, glissement de terrain, etc.) ainsi que les possibilités d'accueil d'urgence, les coordonnées des responsables civils et administratifs. La mairie et l'école sont les deux centres de traitement en cas d'état d'urgence.

Le maire est le responsable administratif du plan d'urgence qui définit le rôle des élus et des employés municipaux ainsi que les moyens des entreprises privées qui pourraient être réquisitionnées.

Adopté à l'unanimité

6 | Loyer de la Guinguette

Une association salvagnacoise est intéressée par la reprise de la Guinguette en mai 2017. Le loyer est fixé à 450 € par mois ce qui correspond au coût de l'emprunt pour l'achat du bâtiment à la communauté d'agglomération (emprunt de 55 000 € sur 15 ans pour l'achat du bâtiment et de matériel : lave-vaisselle et deux armoires réfrigérantes pour un total de 4 630 €)

Adopté à l'unanimité.

7 | Terrain Lagunage

La mairie a reçu une demande pour utiliser ce terrain pour la mise au pré de trois chevaux. Bernard Villaret fait valoir que ce terrain pourrait être affecté à l'installation de maraîcher et qu'en cas de prêt, la mairie puisse le récupérer à tout moment si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

8 | Restauration de la toile « DEZES »

Il s'agit d'un tableau classé dont le coût de restauration s'élève à 11 194,80 €. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention à la DRAC avant tout début de restauration ; le restant nécessaire pouvant être pris en charge par souscription.

Adopté à l'unanimité

9 | Installation possible d'un dentiste à Salvagnac

La mairie a diffusé une annonce à la recherche d'un praticien chirurgien-dentiste au conseil départemental de l'ordre des dentistes. Un jeune praticien a répondu positivement. La mairie lui propose de s'installer dans la petite salle Caravin Cachin (« La Galerie ») : il peut soit louer soit acheter. En cas de location il est prévu une location sur un an avant la mise en vente de l'immeuble dont le montant correspondra au coût des travaux de mise en conformité pour un début d'activité en juin 2017. ►

- ▶ Par le biais de la nouvelle communauté d'agglomération, un contrat de ruralité pourrait permettre d'accéder à un fond de soutien à l'accès aux soins qui pourra subventionner une partie des travaux.

Adopté à l'unanimité

10 | Mutuelle des agents communaux : assurance prévoyance et maintien de salaire

Cela concernerait 6 agents communaux qui auraient le choix d'adhérer à cette prévoyance prise en charge par la mairie. Le coût est réparti en 5 tranches suivant les niveaux de salaire. Possible de traiter la question au cas par cas.

Adopté à l'unanimité

Mme Christelle Torente se maintient sur son poste : elle sera stagiaire au 1^{er} mars 2017 et titularisée 1 an après.

QUESTIONS DIVERSES

- › Le site internet de la mairie est en ligne. Mme C. Torente va se charger de sa mise à jour. M. B. Boulze pose la question de son référencement Google. M. Y. Séguignes répond qu'il va l'être rapidement au fil des consultations.
- › M. B. Boulze indique que, concernant le site internet de la commune, l'opposition ne s'associe pas au mot de l'équipe municipale et souhaite que soit précisé qu'il émane de la majorité municipale.
- › Coût du passage de la médecine préventive : 610 €
- › Les jeux du Jardin du Couvent sont installés. Mme R. Added demande quand ils pourront être inaugurés. M. R. Balaran pense que ce sera possible quand le portail d'entrée sera posé et l'engazonnement bien en place.
- › M. le maire nous informe du fonctionnement de la nouvelle communauté d'agglomération. Il y a 5 commissions thématiques. Les élus pourront participer aux travaux des sous commissions.

TOUR DE TABLE

- › Mme C. Germa-Loubet demande à M. le Maire de solliciter le représentant du SDET pour effectuer une permanence afin de poursuivre l'information sur les compteurs Linky.
- › M. R. Balaran attend l'artisan pressenti pour les travaux du columbarium.

Des devis sont en cours pour l'agrandissement du cimetière et la réparation du mur place de la Victoire.

La réfection de la traversée du village est normalement prévue en septembre-octobre 2017.

- › M. O. Lecomte demande à qui s'adresser pour le déplacement des buts sur le terrain de foot : C'est la communauté d'agglomération qui s'en charge.
- › Mme R. Added demande de prévoir au plus tôt la réunion pour les associations afin de faire le bilan du forum 2016, des dossiers de subvention et de la présentation du site internet.
- › Le tulipier de Virginie planté en commémoration du 2^e centenaire de la Révolution Française au pied du perron du château, allées Jean Jaurès, a subi des dommages lors du dernier grand coup de vent. M. Bernard Villaret a contacté des professionnels pour établir un plan de remise en état : une taille peut lui permettre de mieux résister au vent violent en l'éclaircissant. Un devis a été présenté par l'entreprise.
- › Mme A. Pradier indique que les vitraux de l'église ont bien été réparés mais non protégés : M. le maire a prévu l'installation de grilles de protection. Il en profite pour signaler que les travaux pour la salle de catéchisme ont été effectués.

Elle demande qui peut nettoyer le haut du chemin de la Péchique. M. le maire va prévoir un passage plus fréquent des employés municipaux.

- › Mme M. Brunwasser demande la sécurisation du chemin qui relie l'école à la salle omnisport et rappelle qu'il est interdit à la circulation.

La séance est levée par M. le Maire à 23h50

Réunion du conseil municipal

du vendredi 14 avril 2017

sous réserve d'approbation
par le prochain CM

L'an deux mille dix-sept, vendredi quatorze avril à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. MIRAMOND Bernard
Mme LAGARRIGUE Christel
M. BALARAN Roland
Mme BRUNWASSER Mireille
M. VILLARET Bernard
Mme ADDED Régine
M. GERAUD Yves
M. SEGUIGNES Yannick
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme MASSAT Frédérique
Mme PRADIER Antoinette
M. BOULZE Bernard

Ont donné procuration :

M. RAYMOND Yves
à M. BOULZE Bernard

M. LECOMTE Olivier
à M. MIRAMOND Bernard

Mme GERMA-LOUBET Candie
à Mme HUAN-JAUSSAUD Marie

Secrétaires de séance :

Mme MASSAT Frédérique
et M. VILLARET

PRÉALABLE

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

Madame BRUNWASSER, Maire Adjointe, chargée des finances présente les résultats budgétaires 2016 et les propositions pour 2017.

1 : Affectation des résultats 2016 des budgets de la commune et de l'assainissement

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte de gestion visé par le comptable du trésor qui fait apparaître pour le budget principal :

- › un excédent 2016 de la section d'investissement de : 98 754,00 €
- › un excédent 2016 de la section de fonctionnement de : 92 527,28 €
- › le besoin net de la section investissement estimé à : 103 622,60 € (Art. RI 1068)
- › excédent de résultat de fonctionnement reporté de : 131 225.70 € (Art. RF 002)

Les comptes administratifs devront être votés avant le 30 juin 2017.

M. le Maire précise que le budget a été préparé sans augmentation des taux d'imposition communaux.

En 2016, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et sont restées dans l'ensemble inférieures aux prévisions budgétaires. Les recettes de fonctionnement supérieures en raison d'économies réalisées sur différents postes, grâce en particulier à la renégociation des taux d'emprunts auprès du Crédit Agricole et au montant de l'attribution de compensation versé à la communauté d'agglomération suite au transfert de compétences a été inférieure à ce qui avait été prévu. En effet, la société KPMG avait évalué notre participation à 256 000€ mais, face à une situation injuste par rapport à d'autres communes, il a été proposé une répartition plus équitable entre les différentes communes et le montant de 198 000€ a été retenu.

Au bilan financier, le fonds de roulement de la commune est de 191 400 € alors que le besoin en fonds de roulement est de 50 800€, cela permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le règlement des dépenses.

La trésorerie du bilan 2016 s'élève à 140 600€ et nous n'avons pas eu recours à de nouveaux emprunts au cours de cette année. ▶

Pour 2017, la dotation de l'état (dotation forfaitaire) a diminué de 8 865 € mais la dotation de solidarité rurale a augmenté de 34 211€ comme la dotation nationale de péréquation qui augmente elle, de 8 254 €.

Au total, les dotations versées à la commune augmentent de 33 600€ pour un total de 340650.00 €.

Les ressources fiscales sans augmentation des taux s'élèvent à 397 967 €

Budgets primitifs 2017

Le budget de fonctionnement 2017 reconduit les mêmes règles de rigueur que celui de 2016.

Le budget d'investissement intègre un certain nombre de travaux tels que la clôture du cimetière, le mur et le portail du Jardin du Couvent, l'achat de la Guinguette et de l'équipement qui s'impose, la réfection du mur de la Place de la Victoire, la rénovation de l'ancien presbytère ou ancienne école des garçons, les travaux pour l'aménagement d'un cabinet dentaire, la traversée du village et la réparation des trottoirs de la maison de retraite à la pharmacie, la réfection d'une peinture « la toile de Dèzes » si, en parallèle, des subventions sont accordées, la création d'un appentis à la salle omnisports, la poursuite des travaux des WC publics et l'achat de divers matériels...

Vote du budget communal

Adopté à l'unanimité

La commune est toujours en zone de revitalisation rurale ce qui permet des exonérations de charges pour les entreprises qui s'y installent. Les élus en charge de l'école s'inquiètent de sa gestion par la communauté d'agglomération, et de l'absence d'interlocuteur, 3 mois ½ après le transfert. M. le Maire nous informe de l'arrivée d'un économiste pour la gestion courante des bons de commande.

M. le Maire a pris la décision de faire les travaux d'installation des sanitaires à l'école pendant les vacances de Pâques comme s'y était engagée la communauté d'agglomération. La communauté d'agglomération tardant à réagir pour que les travaux se fassent à la date prévue, M. le Maire a jugé impératif que le gros œuvre soit réalisé, les cloisons, les 4 WC et des lavabos supplémentaires posés, la commune avançant les dépenses nécessaires.

Une nouvelle école est en projet pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal à Montgaillard. En même temps, les travaux du préau de l'école de Salvagnac seront programmés ainsi qu'un projet de cuisine centrale.

Par ailleurs, M. le Maire étudie des devis d'enterrement

de containers poubelles. Un réaménagement de la mairie est envisagé et une étude sera lancée dans le courant de l'année pour un projet d'agrandissement de la salle du Conseil municipal qui servirait de salle de votes, de salle de réunion ou d'activités ouverte aux associations. M. le Maire nous informe que la communauté d'agglomération peut subventionner des projets de rénovation des coeurs de village, voirie et espace vert en particulier.

En fonction de l'évolution de l'état des finances, M. le Maire considère qu'il serait possible d'envisager le remboursement anticipé d'un prêt afin de diminuer notre endettement. Il nous rappelle que l'achat du château par la communauté d'agglomération permettra l'installation d'un pôle petite enfance (groupe scolaire maternelle, micro crèche), de la médiathèque, d'une grande salle de réunion/spectacles.

Vote des taux d'imposition :

les taux sont inchangés

Taxe d'habitation : 15,72 %

Taxe du foncier bâti : 30,89 %

Taxe du foncier non bâti : 100,48 %

Adoptés à l'unanimité

Budget lotissement

M. Bernard Villaret s'est chargé de la plantation d'arbres dont des arbres fruitiers pour rendre plus agréable le lotissement actuellement bloqué par le permis de lotir qui n'est pas encore accepté.

Le budget primitif 2017 du lotissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 170.000 € et à 82 000 € pour la section d'investissement.

Le budget lotissement est approuvé par 13 voix pour et 2 contre.

Caisse des écoles

Cette caisse n'existe plus du fait du transfert de compétence des écoles à la communauté d'agglomération mais doit être conservée sur le plan administratif pendant 3 ans.

Dépenses et recettes= 0 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 : La commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit élire ses membres. Pour les communes de moins de 2000 habitants un seul candidat peut se présenter. M. Bernard Miramond propose sa candidature.

Élu à l'unanimité

2 : Ancienne école des garçons : Demande d'aide financière au titre du TEPcv (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) à la communauté d'agglomération

Adopté à l'unanimité

3 : Proposition de vente du poids public des Barrières pour un montant de 2 000 €

Adopté à l'unanimité

La somme servira pour des travaux de réaménagement du carrefour avec un panneau d'information communale, stationnement et espace vert.

TOUR DE TABLE

1 : Mme Brunwasser Mireille :

M. Michel Martins responsable périscolaire, a donné entière satisfaction dans son travail, son investissement, ses initiatives, ses relations avec les enseignants, les élèves, les parents, le personnel périscolaire. Depuis le transfert de la compétence école à la communauté de communes puis à la communauté d'agglomération, son travail est monté en charges administratives (gestion de la cantine, multiples dossiers concernant l'école). Embauché en août 2015 pour 30h/semaine, M. Martins a demandé, en mai 2016, le réajustement de son contrat à 35h ainsi que de faire valoir son droit à bénéficier d'une bonification indiciaire dans la mesure où, responsable de 12 agents et de 150 enfants, il pouvait largement y prétendre : sans suite...

La commission enfance l'a épaulé et deux élues ont rencontré M. Bonnet qui a donné son accord, confirmé, en décembre 2016, par celui de M. Salvador alors Président de la communauté de communes : sans suite...

Interpelé à ce sujet début février en conseil de communauté d'agglomération, le président M. Paul Salvador a qualifié le dossier « d'anomalie » et a demandé au DRH, Monsieur Tranier, de le prendre en charge. A aujourd'hui : sans suite...

Avec un salaire incohérent par rapport à son travail et à ses responsabilités, avec un manque de reconnaissance et de considération, M. Martins nous quitte en fin d'année scolaire. Il a la conscience professionnelle et le respect des personnes qui l'entourent pour ne pas partir plus tôt.

2 : M. Yves Géraud :

Les anciennes jardinières ont été installées au centre du village et repeintes. Des fleurs seront plantées par les enfants mardi 18 avril dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires).

Des barquettes de géranium ont été installées aux fenêtres de la mairie. Le fleurissement du village sera complété le dimanche 21 mai par un chantier participatif (renseignement dans l'EDT 130) ; tous les habitants y sont cordialement invités dès 9h30 allées Jean Jaurès.

3 : M. Roland Balaran :

Remercie tous les employés municipaux pour leur excellent travail.

4 : M. Bernard Villaret :

A réinstallé avec Yves Géraud la bâche de la serre au jardin de l'école qui avait été emportée par les grands coups de vent cet hiver.

Les 10 et 11 juin 2017 opération départementale « Bienvenue dans mon jardin au naturel » organisé par le CPEI 81 (centre permanent des initiatives environnementales du Tarn) avec visite de plusieurs jardins privés de la commune.

Achat prévu de totems « canisette » avec distributeur de sachets et poubelle pour les crottes de chien.

5 : Mme Antoinette Pradier :

Rappelle la nécessité de protéger les vitraux de l'église

M. le maire propose la location d'une nacelle pour placer les grilles de protection.

6 : M. Bernard Boulze :

Regrette que les lampadaires n'aient pas été sablés à nu avant d'être repeints sans remettre en cause les qualités de l'artisan peintre, pour une meilleure tenue. Il voudrait que la salle omnisports soit entretenue au niveau des boîtes extérieures et se plaint de la dégradation de l'environnement des ateliers municipaux. Il réclame les vestiaires prévus pour le personnel municipal.

M. le Maire lève la séance à 22h50

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

ACTUALITÉS DU CCAS

Les membres du CCAS de Salvagnac assurent une permanence à la mairie le premier samedi du mois. L'objectif est de permettre la mise en place d'un dispositif d'écoute et d'entraide afin d'établir un premier bilan en cas de difficulté socio-économique. Un lien peut être établi avec la maison des solidarités de Gaillac et notre assistante sociale de secteur.

Infos utiles

Le site www.mesampoulesgratuites.fr

- › Ces ampoules LED sont subventionnées par les Certificats d'Économies d'Énergie.
- › Depuis la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, le montant de cette subvention varie en fonction de critères de revenus définis par l'administration.
- › Ainsi, près d'un ménage sur trois peut bénéficier d'ampoules totalement subventionnées et donc gratuites. Tous les autres ménages bénéficient d'une subvention partielle. Le prix de votre pack change en fonction des ressources de votre ménage
- › Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition
- › Renseignez vos informations fiscales
- › Le prix de votre pack change suivant vos ressources et la quantité d'ampoules souhaitées
- › Numéro gratuit 0 800 11 19 15 de 09h00 à 18h00

Se former à l'étranger pour les jeunes en apprentissage

- › Aujourd'hui les jeunes peuvent partir en formation en Italie, Finlande, en Pologne et bientôt au Portugal grâce à des aides financières de la Région et de l'Europe : dispositif « Erasmus+ » ou « Ap and GO » coordonné par la chambre régionale des métiers et de l'artisanat. Pour en savoir plus www.erasmusplus.fr ou www.ap-and-go.eu/fr
- › Plusieurs CFA régionaux organisent des séjours collectifs à caractères professionnels dans des pays de l'UE sur 2 ou 3 semaines : frais de déplacements pris en charge par la région à hauteur de 120 € par semaine.

Compte Personnel d'Activité

Voté dans le cadre de la loi Travail et entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, le Compte personnel d'activité est officiellement accessible depuis jeudi 12 janvier.

Le compte personnel d'activité (CPA) est un droit universel qui couvrira tous les actifs.

Il s'agit d'un compte individuel, ouvert pour chaque personne qui débute sa vie professionnelle.

Au fil de sa carrière, chaque actif accumulera des droits qu'il utilisera selon les choix qu'il formulera : formation, accompagnement dans un projet de création d'entreprise, bilan de compétences, passage à temps partiel ou départ anticipé à la retraite pour ceux qui ont occupé des emplois pénibles.

Le CPA intègre deux comptes existants : le compte personnel de formation, qui permet de cumuler jusqu'à 150 heures de formation, et le compte personnel de prévention de la pénibilité, qui permet aux salariés exerçant des métiers pénibles de partir en retraite de manière anticipée.

Il regroupe également le nouveau compte d'engagement citoyen, qui récompense les responsables associatifs bénévoles, maîtres d'apprentissage, jeunes en service civique avec des heures de formation supplémentaires. Il sera étendu aux travailleurs indépendants à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le CPA représente un progrès social considérable qui doit préfigurer la protection sociale de demain, permettre à chacun de construire son parcours professionnel ainsi que la création d'un droit universel à la formation.

Frédérique Massat

Réduction des gaz à effet de serre : Bornes de recharge pour véhicules électriques IRVE

Le SDET (Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn) a installé une borne de recharge de véhicule électrique (IRVE) à Salvagnac rue Docteur Gary devant le Jardin du Couvent. Cette borne peut alimenter deux véhicules en simultané, il sera ultérieurement possible de rajouter une troisième place. Cette installation entre dans le cadre du projet mis en place par l'opérateur d'État (ADEME) à savoir un maillage complet du département (environ 20 km de distance entre chaque borne) réalisé à travers une étude démographique, géographique et logistique (flux de circulation...).

Le SDET participe au groupement REVEO, désigné lauréat du Trophée des Territoires Electromobiles en décembre 2016 par l'AVERE.

Cette structure, regroupant les syndicats d'énergie de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées – Orientales et du Tarn, as-

sociés aux Métropoles de Toulouse et de Montpellier, s'est organisée pour offrir un service de bornes interopérables sur la région Occitanie.

Proposant des infrastructures compatibles sur tout son territoire (prises électriques adaptées à tous modèles de véhicules et de vélos), le réseau REVEO dispose aussi d'un site internet permettant aux usagers de la région d'effectuer le paiement, de s'abonner, de rechercher des bornes voire même de les réserver : www.reveocharge.com

Il est prévu que ce réseau soit compatible avec les systèmes similaires des territoires voisins afin de permettre la plus grande mobilité des utilisateurs de véhicules électriques.

*Bernard Villaret
(résumé des informations fournies par le SDET)*



Les soirées de l'économie à Salvagnac

Des Ressources pour faire avancer son association

Pour la troisième soirée de l'économie sociale et solidaire, les habitants de Salvagnac et des environs ont pu avoir accès à une information complète du Dispositif Local d'Accompagnement du Tarn et du Mouvement Associatif sur les questions relatives aux outils existants pour la gestion de projet et la vie de son association. En effet, le jeudi 24 novembre 2016, la soirée s'intitulant « Toutes les ressources pour faire avancer et structurer mon association », a été organisée à la salle Caraven Cachin dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire.

Cette soirée, comme celles qui l'ont précédées et celles qui suivront, permet aux habitants d'accéder à des informations complètes apportées par des spécialistes locaux, et utiles aux créateurs et aux responsables d'activités. Ainsi, après « La finance éthique » (avec la NEF et IèS) et « Entreprendre en coopérative » (avec Régate la CAE du Tarn et l'URSCOP), nous nous sommes retrouvés en novembre pour échanger autour des opportunités et des outils pour faire vivre et développer son projet associatif.

Les associations sont des acteurs de mobilisation de la population et souvent des acteurs incontournables du développement local (services, actions culturelles, emplois, partenaires économiques, attractivité du territoire, éducation,...). Nous les croisons tous sans vraiment se rendre compte de ce qu'ils nous apportent.

Comment vivrions-nous sans elles ? Comment seraient nos territoires sans ces acteurs qui offrent des services de proximité à chacun, s'inquiètent et s'intéressent à tous et ont le souci de la vie collective ?

Souvent leurs actions sont entièrement gérées bénévolement et offrent des lieux de vie sociale incontournables. Certaines, se développent et, pour proposer leurs services, ont embauché des salariés. Ainsi, nous sommes bien avec des acteurs de la vie locale mais aussi économique, dont certains se trouvent être des employeurs locaux (EHPAD, Vox Musica...).

Ainsi, le jeudi 24 novembre a eu lieu la présentation du Dispositif Local d'Accompagnement, qui a décliné, au-delà de la présentation du dispositif DLA, les autres outils présents sur le territoire : CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles), offre de service du Mouvement Associatif, et des têtes de Réseaux, dont le Comité Olympique Départemental (CDOS) du Tarn présent sur cette rencontre.

Le DLA, dispositif financé par l'État, La Caisse des Dépôt et le Fonds Social Européen, accompagne les associations employeuses dans leur projet de structuration ou de développement autour des questions d'emploi, de la gestion de projet, et des partenariats qui y sont adossés.

Bien que nous sachions que les associations sont des acteurs incontournables de la vie locale permettant d'avoir des services, des loisirs, des

amis et des relations, et un poids dans les décisions, nous avons du mal à stabiliser à long termes des projets, des engagements et des modes de gestion adaptés.

Ainsi, au cours de sa vie, une association va devoir renouveler ses membres dirigeants, réfléchir aux moyens pour faire avancer son projet, entretenir des relations et s'inscrire dans des réseaux pour stabiliser ses contacts, se structurer et se développer. Car, lorsqu'il n'y a pas de stabilité, elle peine à entretenir une dynamique avec les bénévoles, à rendre attractif ou visible son projet.

Le DLA se décline en 4 étapes :

- › **Une première phase d'accueil** visant à questionner le profil et les besoins de la structure. Cette étape permet de vérifier l'éligibilité de la structure au dispositif, et si ce n'est pas le cas, le DLA propose une réorientation vers les ressources existantes adaptées (autres acteurs de l'accompagnement, réseaux associatifs, ressources documentaires, offre de formation locale, etc)
- › Si l'association est éligible au dispositif, le DLA réalise un **diagnostic** de la structure (analyse documentaire et entretien avec les dirigeants) qui permet une première analyse approfondie de la situation et les premières propositions d'accompagnement
- › Une fois le diagnostic réalisé et validé par les dirigeants, le DLA mobilise un **comité partenarial** pour présenter et alimenter ces projets d'accompagnement

› Enfin, le DLA décline et **met en œuvre l'accompagnement dans la structure** en mobilisant un réseau d'experts sur la question ciblée dans la proposition thématique d'accompagnement.

Chaque étape est réalisée avec les membres des structures pour faciliter l'appropriation des apports du DLA. Cette démarche est gratuite.

Le DLA peut ainsi, par exemple, travailler à :

- › Accompagner l'organisation des ressources humaines (salariées et bénévoles : articulation, animation des moyens humains et compétences associées au service du projet)
- › Renforcer les outils de gestion économique et financière
- › Remettre à jour ou renforcer le projet associatif
- › Consolider les partenariats locaux (institutionnel, associatif, etc)

Chaque accompagnement est individualisé en fonction du besoin exprimé par la structure, mais aussi en fonction de son profil, son territoire, son secteur d'activité et enfin en fonction de l'analyse de la situation faite pour chaque structure par le DLA.

La présence du Président du Comité Départemental Olympique et Sportif qui est labellisé CRIB, (Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles) nous a permis d'aborder aussi la question des associations non employeuses, qui fonctionnent sur la force de leurs bénévoles. Celles-ci sont les plus nombreuses en France comme à Salvagnac.

Le Tarn dispose de 3 CRIB (coordonnées ci-dessous) dont la fonction première est l'accueil et l'information des bénévoles d'associations

La fonction principale d'un CRIB est

d'assurer les missions suivantes :

- › Primo-information et orientation des bénévoles
- › Conseil aux bénévoles dans les domaines concernant la vie quotidienne de l'association (fonctionnement, statuts, engagement bénévole)
- › Formation de base et continue des bénévoles, matières juridiques, fiscales, comptables et financières
- › Soutien aux projets menés par les bénévoles (engagement volontaire, financements publics et privés, autorisations administratives).

Par ailleurs, le CRIB a la possibilité d'assurer les missions secondaires suivantes :

- › Soutien aux bénévoles pour leur permettre d'actualiser le mode de fonctionnement de leur association
- › Accompagnement individualisé des porteurs de projets innovants
- › Conseil aux bénévoles qui assument des fonctions d'employeurs.

Coordonnées des ressources locales

LES 3 CRIB LABELLISÉS DU TARN

CDOS du Tarn

148, avenue Dembourg - 81000 Albi
Tél : 05 63 46 18 50
Fax : 05 63 46 23 39
tarn@franceolympique.com
<http://tarn.franceolympique.com>

Université Pour Tous

Maison des Associations
Place du 1er Mai - 81100 Castres
Tél : 05 63 50 12 99
uptous81@yahoo.fr
universite-pour-tous-tarn.fr

OMEPS

Domaine de Gourjade, 81100 Castres
Tél : 05 63 59 26 09
omeps@wanadoo.fr
www.omespcastres.site.com

LA MISSION D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES ASSOCIATIONS (MAIA) - TARN

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations – Antenne d'Albi

18, avenue Maréchal-Joffre
81013 Albi Cedex 9
Tél : 05 81 27 53 73

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations - Sous-Préfecture de Castres

Bureau de la vie associative - 16, boulevard Georges Clémenceau - BP 20425 - 81108 Castres Cedex
Tél : 05 63 45 62 06 - pref-associations@tarn.gouv.fr

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DU TARN

Nadège GOUTY - Association R ESS'ources - CIBC - MCEF

17, rue Gabriel Compayre - 81000 Albi - Tel 05 63 47 10 13 - dla81@cibc-tarn.fr

Maison de santé

Dans le cadre d'une réflexion menée par l'équipe municipale sur les projections à venir sur l'offre de soins pour la commune, des élues ont été reçues le mercredi 1^{er} février 2017 par le Docteur Corbaz afin de les informer sur le fonctionnement de la Maison de Santé de Labastide-Rouairoux.

La maison de santé pluridisciplinaire de Labastide-Rouairoux regroupe 2 médecins généralistes, des infirmières, un kinésithérapeute, une sage-femme, une pédicure-podologue, un psychologue. Ces professionnels de santé mutualisent ainsi les moyens nécessaires à leur exercice et coordonnent leurs pratiques dans le cadre de ce regroupement grâce à une mise en réseau informatique et au partage du dossier patient sur un logiciel unique. Ce mode d'exercice permet la prise en charge des patients dans la globalité en tenant compte à la fois des problèmes de santé et des conditions de vie, ce qui a pour effet de réduire le taux des urgences vitales et le coût global pour la collectivité. Les médecins de cette Maison de Santé se sont équipés d'un matériel permettant la télémédecine avec des spécialistes hospitaliers dans les spécialités qui le permettent (cardiologie, dermatologie etc.). Les investissements en matériel peuvent être mutualisés à terme avec les MDS qui se montent à proximité. Les MDS assurent également un rôle dans la formation des futurs médecins. Le docteur Corbaz nous a paru très engagé en tant que maître formateur à l'université, insistant sur le fait que ces maisons attirent les stagiaires quand les conditions d'exercice sont repérées comme efficaces et ainsi assurent la pérennité des structures en favorisant leur installation à la fin des études.

Portées par une structure juridique spécifique (SISA Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) et la

loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoire) les MDS sont tenues au respect d'un cahier des charges avec l'obligation de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé et des actions sociales. La mise en place repose à la fois sur la détermination des praticiens libéraux à se regrouper et celle des élus qui vont soutenir le projet en proposant des locaux et un subventionnement important émanant du conseil départemental, des communautés de communes, de la sécurité sociale. Sur Labastide-Rouairoux le projet a pris trois bonnes années avant de voir le jour, rédaction du projet de santé pour le territoire et la construction des bâtiments.

Le Dr Corbaz se tient à la disposition de tous ceux qui souhaitent réfléchir et s'informer sur ce mode d'exercice et peut intervenir lors de réunions pour faire part de son expérience et mettre le pied à l'étrier aux professionnels de santé intéressés.

L'augmentation du nombre de ces regroupements doit participer à une meilleure répartition géographique des médecins en organisant l'offre des soins dans une approche territoriale cohérente, ces regroupements améliorent les conditions de vie privée et professionnelle de ses membres, évitant ainsi le «burn-out» trop souvent d'actualité. Ils facilitent l'arrivée des jeunes médecins qui plébiscitent l'exercice en groupe. Cette pratique, à condition qu'elle soit coordonnée selon un protocole, correspond à une démarche d'amélioration des offres de soins et facilite son évaluation.

Pour plus d'informations, consulter le site de la fédération française des MDS : www.ffmps.fr

*Frédérique Massat
Mireille Brunwasser*

Les Restos du Cœur

LA CAMPAGNE D'ÉTÉ 2017 A DÉMARRÉ.

Les Bénévoles des Restos du Cœur de Salvagnac vous reçoivent :

le lundi après midi de 14 h à 17 h

571 chemin de la Rosière (ancien vestiaire du Foot)
à Salvagnac

APPEL À BÉNÉVOLAT

Vous avez un peu de temps libre? Vous aimez le contact? Vous souhaitez vous investir dans une association caritative? Alors, n'hésitez pas, passez nous voir et pourquoi pas, nous rejoindre!

Contact : Georgette 06 76 78 65 88

Incivilités

Le printemps explose de soleil et de couleurs. Vivement les randos et promenades familiales!

Mais au détour de chemin nous butons encore trop souvent sur des décharges improvisées ou simplement des déchets de pique-nique ou plus inconvenant.

La campagne n'est pas la seule atteinte par ces incivilités. Les rues ou places des bourgs sont encore l'objet de déjections canines.

La mairie s'apprête à mettre en place des points de propreté canine (sachets et poubelles). Il est rappelé que tout propriétaire de chien se doit de prévoir les moyens de ramasser les déjections et que les animaux doivent être tenus en laisse et en tout cas être sous contrôle permanent. Régulièrement des chiens divaguent librement dans le village. La mairie tient à faire savoir que sa politique en la matière va évoluer vers un durcissement et que des sanctions seront appliquées, amendes bien sûr mais également mise en fourrière avec toutes les conséquences financières.



En ce qui concerne les encombrants, si vous ne pouvez les porter à la déchetterie (Gaillac ou Rabastens en attendant celle de Salvagnac) la mairie met en place des ramassages lorsque la demande est suffisante. N'oublions pas toutefois que si la mairie n'hésite pas à aider la population, son rôle n'est pas de se substituer à la responsabilité citoyenne.

Bernard Villaret (chargé municipal du cadre de vie)

Abstention Une solution : la procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Ce dernier votera en votre nom. Établir une procuration est une démarche gratuite. L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier. Selon la commune où est située son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre: soit au tribunal d'instance ; soit au commissariat de police soit à la brigade de gendarmerie. Une procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite à son établissement mais il faut au moins 2 à 3 jours pour son acheminement légal au bureau de vote.

La procuration est établie soit pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou un seul), soit pour une durée donnée, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement. Le mandant a la possibilité de résilier sa procuration à tout moment. Il peut très bien se rendre à son bureau de vote et voter personnellement, si l'électeur qu'il a désigné comme mandataire n'a pas déjà voté en son nom. Le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

À noter qu'il n'est obligatoire de justifier votre les raisons de votre empêchement. Alors n'hésitez pas.

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration

Bernard Villaret

Actualités vertes et fleuries

Avec le printemps la végétation nous appelle aux jardins, change-plantes, conférences, débats...

Dimanche 30 avril 2017 à Saint Urcisse de 9 h à 18 h

Vies de Jardin

Contact Les Truffes 05 63 40 55 41
+ d'infos : www.o-p-i.fr

Conférence débat sur la vie des sols à 10h30 et 15h00

Atelier de greffes 11h30 et 15h30

Buvette et restauration sur place

Dimanche 14 mai 2017

Echange plantes et graines

Organisé par le SELvagnac (Système d'échange local) gratuit et ouvert pour l'occasion aux personnes extérieures au SEL

Chez Hélène et Jean René Funel,

les Camboulasses - 81630 Salvagnac

Tél. : 09 50 25 98 25

Repas en partage : apporter son couvert et un plat

Dimanche 21 mai 2017

Chantier participatif de fleurissement

Allées Jean Jaurès à Salvagnac (*voir article ci-contre*)

Mercredi 17 au Dimanche 21 mai 2017

CINEFEUILLE

Au cinéma Imagin' à Gaillac sur le thème des jardins orientaux.

Cinq journées sur les thèmes de l'agrément, de la gestion de l'eau, de la culture des plantes au naturel ; randonnées, visites jardins, conférences, projections journées et soirées, forums, ateliers pédagogiques pour les enfants, expositions...

En particulier le vendredi 19 mai

« Voyage oriental dans son jardin »

Une journée dédiée aux réseaux de jardiniers amateurs et animateurs territoriaux.

Programme complet des formations sur le site www.cinefeuille.com · Tél. : 05 63 47 72 90

Dimanche 4 et lundi 5 juin 2017

BIOCYBELE

à Graulhet organisé par Nature et Progrès.

Grand marché de plants et productions naturelles.

Samedi 10 et dimanche 11 juin 2017

Bienvenue dans mon jardin au naturel

agrément
et potager

Le CPIE organise la visite de jardins particuliers sans pesticides ni engrais chimiques. Plusieurs jardins à visiter sur Salvagnac

Contact :

www.mon-jardin-naturel.cpie.fr



Bienvenue dans mon
jardin au naturel

Bernard Villaret

Décoration et fleurissement du village

APPEL A CHANTIER PARTICIPATIF

DIMANCHE MATIN 21 MAI 2017 à 9H30

Des jardinières joliment colorées ont été disposées au centre du village. Dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires) ces jardinières vont être fleuries par les enfants, les intégrant ainsi un peu plus à la vie civique. Ceci nous a donné l'idée d'élargir cette participation citoyenne aux adultes en organisant un chantier participatif et citoyen pour compléter la décoration et le fleurissement de notre commune.

Ainsi nous proposons la date du dimanche 21 mai 2017 à partir de 9h30 pour plantation autour des tilleuls des Allées Jean Jaurès et autres emplacements disponibles au centre du bourg.



Des plants seront approvisionnés par la mairie mais chacun pourra apporter et planter (ou donner à planter) des fleurs bien sûr mais aussi des plants décoratifs et même des légumes de leurs jardins. Après tout, les légumes sont aussi décoratifs et c'est si bon de grignoter une petite tomate cerise ou une fraise en passant...



N'hésitez pas à vous faire accompagner d'enfants qui pourront « parrainer » un tilleul seul ou en duo avec leur(s) prénom(s) affiché(s). N'oubliez pas vos binettes et plantoirs.

Cette matinée se terminera par un apéritif convivial que nous pourrons compléter en partageant quelques plats que chacun aura apportés.

Vous pouvez nous contacter pour participer à la préparation du chantier.

*Bernard Villaret (06 86 79 87 72)
et Yves Géraud (0676 16 32 39)
chargés du cadre de vie municipal*



Syndicat Mixte du Tescou Tescounet

Quelques nouvelles de l'entretien de ces deux rivières !

A ce jour 80 % des travaux de restauration ont été réalisés sur le Tescou soit 32 km sur 42 km et 50 % sur le Tescounet soit 12 km. Sur le Tescou il reste deux tronçons, important à Saint Nauphary et un petit sur Saint Gérard. Sur le Tescounet il reste à faire du pont de Monclar de Quercy à la source. La nouvelle loi sur l'eau impose pour ces deux rivières que la continuité écologique soit terminée pour l'année 2025, c'est-à-dire aucun obstacle pour que les poissons migrateurs puissent remonter à la source. A partir de 2017, les nouveaux travaux prendront en compte cette mesure : entre 6 et 10 ponts ou gués seront supprimés ou remplacés. Rappelons quelques principes :

Les travaux en cours d'eau

Toutes les installations, ouvrages et travaux en cours d'eau doivent faire l'objet, à minima d'une déclaration écrite à la Direction Départementale des Territoires. Il est formellement interdit d'intervenir dans un cours d'eau, vidanger un plan d'eau, faire entrer un engin dans une rivière pour des



Type d'obstacle où les poissons ne peuvent pas remonter

travaux, installer une prise d'eau ou une dérivation, installer des protections de berges... toutes ces activités peuvent porter atteinte au milieu aquatique et sont donc réglementées.

L'entretien de la végétation des berges

Les propriétaires riverains peuvent, sans autorisation spécifique, entretenir la végétation de leurs berges, en taillant des branches ou en coupant des arbres. Mais attention ! un entretien trop drastique sera néfaste pour le milieu aquatique et pour la stabilité des berges car la suppression des systèmes racinaires va fragiliser les talus, qui peuvent alors s'éroder lors des crues.

Jean Claude Bourgeade

Président du Syndicat Mixte Tescou Tescounet

Inauguration du 2 avril 2017

Sous peine de subir la désertification, une salle pastorale dans le secteur du Salvagnais devenait une obligation. L'idée de rénover celle de l'église a fait l'unanimité. D'un partenariat : Mairie, paroisse, la participation active de bénévoles, les entreprises locales, Castiello et Géraud, une salle, belle et accueillante a remplacé celle où le temps est passé par là. L'inauguration du 2 avril dernier, avec le verre de l'amitié, réunissait une belle assemblée a réveillé bien des souvenirs.



Certains d'entre nous, faisons en ce lieu, l'apprentissage de certains codes ! Le Père Sébastien Diancoff dans son discours se réjouit du respect des traditions qui œuvre pour une humanité consciente dans une perspective de service et de complémentarité, intention de soutenir et de cultiver l'attention bienveillante, avec pour objectif commun de fonder sur l'échange, la coopération, le respect des différences, l'unité dans sa diversité et d'agir en faveur de la fraternité.

Dans son intervention, Monsieur Bernard Miramond, maire, s'est félicité de ce partenariat, dans une entente des plus cordiales, que ce projet ait pu se réaliser. Il dit aussi qu'il salue la participation des bénévoles. Et d'ajouter que ce lieu fait partie de notre patrimoine culturel qu'il se doit d'être conservé. La culture est à transmettre comme mémoire et identité. Les traditions ne sont pas des routines, mais des savoirs porteurs de valeurs et de significations.

Antoinette Pradier

Le Jardin du Couvent a enfin ses jeux !

Plutôt que d'opter pour des jeux standardisés, nous avons choisi cette gamme de jeux écologiques conçus uniquement en bois de robinier et sculptés de manière artisanale.

Nous avons également été sensibles au fait que ce bois ne nécessite aucun traitement chimique grâce à ses composants fongicides et insectifuges propres. Les qualités esthétiques, fonctionnelles et environnementales font de cet ensemble, au pied du château, un véritable atout pour la commune, un nouveau pas vers un aménagement de qualité du centre du village.

Autour de la maisonnette avec mur d'escalade, toboggan et barre de glisse en acier inoxydable, les enfants découvriront Lili la fourmi, adorable jeu sur ressort aux formes douces, généreusement offert par « Les Amis de la Belotte », une barre de gymnastique, une table ronde avec ses 4 sièges et un banc à partager avec les parents !



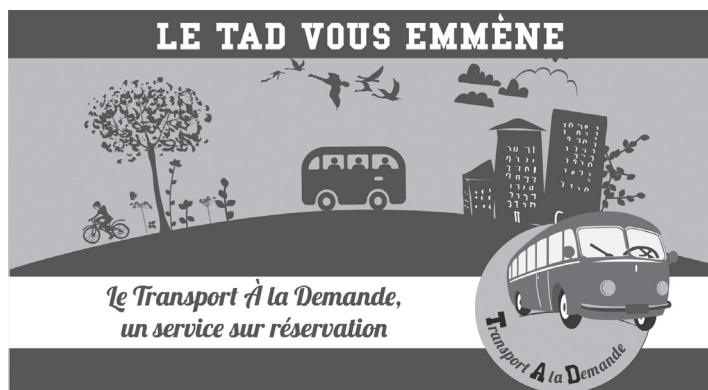
TAD (Transport À la Demande)

Le service de transport à la demande fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2017, dans les mêmes conditions que celles qui existaient sur le Salvagançois : les circuits et les horaires sont inchangés. La Communauté d'Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité, a voulu respecter les engagements pris par les communes et communautés de

communes vis à vis des usagers et a confié à la société d'un Point à l'Autre (SLP) les transports à la demande (TAD).

Ainsi, le transport des usagers de Salvagnac s'effectue comme par le passé le mercredi vers le marché de Salvagnac, le vendredi vers le marché de Gaillac et le samedi vers le marché de Rabastens, avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00. Le coût du voyage est considérablement amoindri : tous les voyages, quelle que soit la destination, sont facturés 2€ l'aller, et 3€ l'aller/retour, au lieu de 6, 10 et 8€ respectivement. Les usagers ont la possibilité d'acheter des carnets pour un montant de 15€ pour 10 voyages simples et de 25€ pour 10 voyages A/R.

Ce service est appelé à se développer et à s'étendre, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers, notamment des plus jeunes qui pourraient souhaiter se déplacer en dehors des horaires scolaires.



TRIBUNE LIBRE

Compte-rendu de la soirée "Linky" du 24 février 2017 à Salvagnac

80 personnes sont venues s'informer des enjeux autour de l'installation de nouveaux compteurs électriques Linky, dits « communicants » prévus pour 2019 sur la commune de Salvagnac.

Ces compteurs recueilleraient en continu notre consommation d'électricité et tout un faisceau d'informations sur nos habitudes de consommation et nos types d'appareils.

Des représentants des associations « Robin des Toits »¹ et « Antennes 81 », compétents sur le sujet, ont ensuite répondu aux nombreuses questions à la suite de la projection d'un film décortiquant les incohérences et dissimulations de promoteurs (ENEDIS, SDET, etc) de ces compteurs.

ENEDIS, invité, et bien que présent à la réunion du conseil municipal du 22 février 2017, n'a pas souhaité participer. On peut résumer en quelques points les inconvénients et dangers qui nous ont été signalés (d'après des études indépendantes contrairement aux informations données par les promoteurs de Linky):

DANGERS POUR LA SANTÉ :

› Les compteurs Linky envoient en permanence dans les circuits électriques des bâtiments (habitations, écoles, commerces...) un courant porteur en ligne (CPL), induisant un fort faisceau d'ondes électromagnétiques, classées potentiellement cancérogènes par l'OMS.

› Ces ondes ont un rayonnement de 300 m minimum autour des circuits électriques, donc même en ayant refusé individuellement la pose d'un compteur Linky chez soi, on subira les dangers du fait des ondes environnantes.

› Les informations sont envoyées au centre Enedis via l'implantation de concentrateurs relais par téléphonie mobile (un concentrateur gère les données d'environ 300 compteurs Linky) C'est donc un danger pour la santé publique qui peut faire craindre d'ici quelques années un nouveau scandale comme ceux de l'amiante, du sang contaminé, etc.

Le principe de précaution s'impose. Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités, les communes ont un rôle déterminant à jouer.

DÉGÂTS ET RISQUES NON COUVERTS PAR LES ASSURANCES :

› danger pour les installations électriques et les appareils dans nos logements, dangers non couverts par les assurances, ni les nôtres, ni celle des fournisseurs d'électricité (incendies du compteur, des installations électriques privées, courts-circuits d'appareils, ...)

INTRUSION DANS NOS VIES PRIVÉES :

› Possibilité pour le fournisseur de couper le courant instantanément à distance.

› danger pour le respect de nos vies privées du fait du recueil des informations concernant nos habitudes. Contrairement aux affirmations d'ENEDIS le recueil des données domestiques des abonnés via les concentrateurs relais peuvent être effectués jusqu'au pas de 10 secondes, et non pas une fois par 24h. ENEDIS a obtenu l'aval du parlement français² pour ces installations en annonçant expressément et avant tout autre objectif, que cet outil serait un outil de collecte d'informations pour alimenter un « data center »³. Il est évident que les données collectées pourront par la suite être utilisées à des fins commerciales ou autres.

HAUSSE DES COÛTS ET INFORMATIONS FAUSSES :

› Les économies annoncées pour les clients s'avèrent fausses : selon les études faites par des organismes indépendants, les coûts vont aller en augmentant.

› Les compteurs Linky ont une tolérance zéro en cas de dépassement momentané de puissance, et par suite des abonnements plus performants et plus chers seront attribués automatiquement.

- › Même en l'absence de consommation, le compteur consomme (2W en permanence soit 48 W/h de conso chaque jour).
- › Coût environnemental par la mise au rebut de 35 millions de compteurs actuellement opérationnels et d'une durée de vie de 40 à 50 ans, pour des compteurs à durée de vie d'environ 12 à 15 ans.

LES QUESTIONS ET REMARQUES ONT ENSUITE ÉTÉ NOMBREUSES :

- › Ambiguïté des liens entre les différents acteurs et responsables de ce projet (ancien décideur devenant fournisseur par exemple).

Certains pays n'ont pas adopté de compteur communicant ou seulement partiellement (Belgique, Allemagne, Autriche...), ce n'est donc pas une obligation européenne. Certaines provinces du Canada ont également reculé.

Malgré des mesures d'intimidation, illégales, auxquelles tous les opposants (particuliers, municipalités) font face:

- › Les communes sont propriétaires des compteurs et ont le pouvoir de s'opposer à l'installation des compteurs Linky sur leur territoire afin de protéger leurs habitants.
- › Les particuliers peuvent également refuser le compteur (par courrier écrit, car sans opposition exprimée l'accord est tacite et le nouveau contrat rentrera en vigueur, même sans signature); concernant les locataires, en tant qu'abonnés ce sont eux qui prennent la décision.

Par contre les personnes ayant un compteur à l'extérieur de leur mur, donc sur la voie publique, peuvent se voir installer d'office le compteur Linky.

De plus, une fois celui-ci installé, on ne peut que très difficilement, et avec un coût prohibitif, revenir en arrière.

La plupart des personnes présentes ont pu repartir avec des modèles de courriers⁵ pour s'opposer à l'installation des compteurs Linky dans leur logement.

Rappelons néanmoins que cette action individuelle n'est pas suffisante, vu que

les habitants seront de toute façon irradiés par les ondes du voisinage.

- 1) *Association Robin des Toits* : www.robindestoits.org/
 - 2) *Aval du parlement français, vote du 20 mai 2015, publié le 18 août 2015.*
 - 3) www.next-up.org, www.assemblee-nationale.fr/14/cr-eco/15-16/c1516043.asp, www.youtube.com/watch?v=GIpPFYnKScQ
 - 4) *Union Européenne : Directive 2009/72/CE du parlement européen et du conseil.*
 - 5) *modèles de courrier (et informations) à consulter sur le site de Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire* : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>
- Autres liens:
commune.app-linky.fr/index.html
stoplinkynonmerci.org/?La-bataille-juridique-est-lancee
Pour contacter le collectif anti-linky du pays salvagnacois :
antilinky81630@orange.fr

Ne pas voter : Une demi voix au vainqueur !

Voici bien des années, le « petit » peuple n'avait pas droit à la parole pour décider de son sort. Après des luttes souvent sanglantes et meurtrières ce droit nous a été concédé mais on ne sait trop pourquoi, encore beaucoup d'entre nous n'en profitent pas. Est-ce par indécision, paresse, difficulté à comprendre les déclarations, sentiment d'inutilité, besoin d'être dirigé de main de maître ou autre ?

Chacun dans notre société est totalement libre de participer au vote ou non. Loin de moi la facilité de prôner le devoir électoral, de fustiger l'incivisme ou de moraliser avec quelques coups de baguette sur les doigts...

Je voudrais seulement rappeler que le fait de ne pas voter donne mathématiquement une demi-voix au vainqueur de l'élection. Alors soit c'est dommage de ne pas donner une voix complète si le gagnant nous convient, soit c'est

frustrant de favoriser même partiellement celui que l'on ne veut pas comme élu !!!

Le vote blanc est comptabilisé mais n'intervient pas dans la décision finale (au moins jusqu'à ce jour).

Les propositions des candidats ne nous conviennent pas toujours intégralement, mais certaines sont plus proches de nos idées que d'autres. N'est-il pas important de limiter les dégâts et d'en favoriser une afin d'éviter ou simplement de réduire l'importance de celles que l'on ne veut absolument pas ?

En attendant de pouvoir participer à l'élaboration des propositions électorales, interrogeons-nous sur les conséquences de l'abstention. Voter ou s'abstenir, dans les deux cas le geste n'est jamais sans conséquences. A nous de prendre nos responsabilités.

Bernard Villaret

ENFANCE



Défis et Différences

Des interventions à l'École de Salvagnac

Dans le cadre d'une convention entre la communauté d'agglomération et l'association Léo Lagrange Sud-Ouest, des actions de sensibilisation à la violence et au harcèlement ont été mises en place à l'école Canta Grelh de Salvagnac dans le temps des NAP. Ces interventions se sont déroulées du 31 janvier au 28 mars 2017.

En effet, l'association Léo Lagrange développe, depuis 10 ans, des actions dans des programmes spécifiques sur la lutte contre les discriminations, la laïcité, la citoyenneté, l'éducation aux médias et la prévention des violences. Ces programmes à destination des enfants, des jeunes de 12 à 25 ans ou des adultes et professionnels sont construits pour que le débat s'installe, que chacun puisse avancer et exprimer dans la compréhension de ces phénomènes et que, ensuite, chacun puisse s'engager.

A Salvagnac, ces interventions ont été proposées aux CM1/CM2. L'objectif de ces interventions est d'aborder les thèmes de la violence et du harcèlement pour permettre

aux élèves tout d'abord de comprendre l'impact qu'ont ces deux notions dans leur école et, ainsi, par la compréhension, envisager une remise en question et donner envie d'agir aux élèves.

La méthode est toujours d'inciter les enfants à s'exprimer dans un cadre respectueux, et d'accompagner chacun dans cette expression.

Les intervenants de l'association Léo Lagrange sont des volontaires formés aux questions de lutte contre les discriminations, de prévention de la violence. Ainsi, des jeunes, mobilisés sur ces questions, sont venus à l'école ce qui a eu un impact encore plus grand dans les débats avec les enfants. L'association Léo Lagrange forte de son travail quotidien sur ces questions de citoyenneté, de laïcité et de lutte contre les discriminations a mis à disposition de l'école son savoir-faire.

Les classes ont été mélangées et divisées en groupe d'une dizaine d'élèves ce qui leur permet de débattre facilement et de s'écouter entre eux.

L'intervention se déroule en deux étapes d'1 heure par notion :

La première heure aborde la notion de violence. Lors de cette première partie une activité est proposée, il s'agit du « violençomètre ». Les élèves se mettent en binôme et des situations de violences leur sont distribuées. Chaque binôme doit se mettre d'accord pour positionner sa situation sur le violençomètre, qui va du niveau « pas du tout violent » à « extrêmement violent ». L'objectif de cet exercice est de faire comprendre aux élèves que chacun, par son vécu, ne va pas percevoir la même violence dans une situation donnée. Ainsi il faut toujours prendre en compte la sensibilité de l'autre. Les trois types de violence (morale, physique, verbale) sont énoncés aux élèves ainsi que les sanctions encourues.

La deuxième heure aborde le thème du harcèlement. Lors de cette séance des vidéos sont diffusées aux élèves. Elles mettent en avant des scènes de harcèlement fréquentes à l'école. Les élèves débattent entre eux. Différentes questions leur sont posées : qu'auriez-vous fait à la place de la victime ? Qu'auriez-vous fait à la place des témoins ? Ainsi les élèves réfléchissent à une solution commune. L'objectif est toujours de réfléchir à l'impact de nos actes sur les autres d'autant plus lorsqu'ils sont violents.

La dernière séance est consacrée à « comment agir ? ». Lors de celle-ci les groupes ont été plus nombreux avec la moitié des deux classes mélangées à chaque fois. Les élèves sont acteurs pour trouver des solutions qui auront un impact sur la vie de groupe dans l'école primaire. Par

des activités de production en groupe, les enfants ont pu s'exprimer sur les thèmes abordés et proposer des pistes d'action, des affiches de prévention, des outils pour lutter contre la violence à l'école... Plusieurs activités ont été proposées afin que les élèves choisissent laquelle est la plus opportune pour eux.

L'interpellation de l'École sur ces questions et l'accompagnement construit ont été mis en place suite à des questionnements et des situations relevées par les adultes. Notre intervention participe donc de la mobilisation de tous. Ces situations sont réelles et provoquent de la souffrance de part et d'autre.

Sans être un espace violent pour les enfants, certaines confrontations, relations interpersonnelles ou situations dans l'école ont entraîné au minimum de l'incompréhension voire de la souffrance, cela ne permettant à personne de bien travailler, dans un environnement serein et de pousser ses compétences au maximum.

Pour faire avancer cette situation, en complément des engagements de chacun dans l'école avec ses compétences et ses responsabilités, il a paru nécessaire aux adultes de permettre aux enfants de s'exprimer et de construire un langage, des mots pour dire. C'est par cela, dans le temps, que le niveau de violence peut baisser. En effet, notre expérience prouve que plus les enfants développent un langage diversifié pour dire ce qu'ils veulent, ressentent, espèrent... moins leur expression passe par de la violence.

Yannick Séguignes

École Canta Grelh

URGENT inscriptions des élèves pour la rentrée de septembre 2017

Le nombre d'enfants déjà inscrits à l'école - et son augmentation prévisible - va nécessiter des équipements supplémentaires et peut-être la création d'une nouvelle classe.

Afin que les services de l'Éducation Nationale disposent de prévisions d'effectifs en rapport avec la réalité et puissent statuer sur cette ouverture de classe, il est très important que les familles qui pensent inscrire un ou plu-

sieurs enfants à l'école pour la rentrée 2017 le fassent dès à présent à la mairie. La décision de création sera prise ou « ajustée » d'ici juin.

De même la nouvelle communauté d'agglomération désormais en charge des affaires scolaires ne doit pas attendre la rentrée pour réfléchir à la question des locaux et anticiper l'achat de matériel.

Régine Added



Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Paul, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Ignacio, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : Il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en décou-

vrir davantage en vivant au sein d'une famille française. Simona, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

RENSEIGNEMENTS :

Fabienne DAUZATS – 81090 Lagarrigue
05.67.27.70.61
fabienne.ef@sfr.fr

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Magali Guinet - 02.99.46.10.32
magali@cei4vents.com

SPORTS & LOISIRS

Envie de prendre l'air ? Rien de tel qu'une petite randonnée !

Vous n'avez pas besoin de partir loin pour vous faire plaisir. Nous comptons 27 randonnées d'une durée d'une heure à trois jours, sur le territoire de notre communauté d'agglomération. Nous vous invitons à vous balader dans le vignoble, en forêt ou sur nos plus belles collines. Nombreuses d'entre elles vous proposent des détours vers des lacs, villages et sites incontournables.

Retrouvez les itinéraires en vente (0.50€ la fiche ou 5€ le pack de 24 fiches) dans nos bureaux d'accueil, ou en téléchargement gratuit sur notre site internet www.tourisme-vignoble-bastides.com.



AAPPMA Salvagnac

Les cartes de pêche pour la saison 2017 sont en vente chez les détaillants du canton :

Vivre à la Campagne à Salvagnac... Vival à Salvagnac...
Chez Véro, bar tabac épicerie à Montgaillard et chez Jean Claude Bourgeade le président à Montgaillard.



On peut également prendre les cartes de pêche sur Internet sur le site www.cartesdepeche.fr en n'oubliant pas de bien marquer AAPPMA de Salvagnac.

L'association de pêche informe tous les pêcheurs ayant pris la carte à Salvagnac qu'une journée pêche aura lieu le jeudi matin 25 mai à partir de 8h00 avec repas à midi, réservation sur place le matin.

De plus le concours pour enfants de 5 à 15 ans « concours Joseph Pagnucco » se déroulera le dimanche 28 mai de 9h00 à 11h00 avec remise des récompenses et apéritif offert. La carte de pêche est obligatoire.

L'association rappelle qu'il sera versé dans le Tescou et le Lac, 410 kilos de truites dont 40 Kilos de truites fario.

L'association compte sur vous et vous attend nombreux.

*Jean Claude Bourgeade
Président de l'AAPPMA de Salvagnac*

Action collective de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Le vieillissement de la population française est un phénomène inéluctable dans les décennies à venir. Il provoquera une augmentation très significative du nombre de personnes d'âge inactif par rapport à celles d'âge actif. Cela entraînera, au-delà des problématiques de financement des retraites et de la dépendance des personnes âgées, des transformations démographiques, sociales et culturelles importantes. Transformations qui se traduiront par de multiples besoins d'adaptation et de réaménagement des services qu'il faut prendre en compte dès aujourd'hui.

« Âges sans frontières » est un organisme associatif issu de la fusion de plusieurs associations tarnaises gestionnaires d'établissements médicaux-sociaux : EHPAD, lieux de vie pour personnes en situation de handicap, habitats alternatifs pour personnes âgées fragilisées, etc. Pour tenter de répondre, au moins en partie aux besoins cités plus haut, l'association propose depuis trois ans des séances d'activités physiques adaptées pour les usagers accueillis dans ses établissements. Ce qui suit dresse le bilan des actions déjà menées, et présente le projet 2017 tourné vers la population Salvagnacoise, en particulier. Dans son numéro 125 du mois d'août 2015, l'Écho du Tescou se faisait le relais de la démarche « activités physiques et sportives après 60 ans » mise en place par Âges sans frontières (ASF). Une séance de découverte initiation rassemblait le 6 octobre 2015 un nombreux public intéressé au-



tour de Ludivine Ruffel de l'EFFORMIP*, de Maryline Buso et Ludovic Chazottes d'ASF et le docteur Yves Duchêne, spécialiste du sujet.

Dès avril 2016, ASF a déployé son savoir-faire auprès de membres de l'association Génération Mouvement de Montgaillard en mettant en œuvre un cycle de prévention comprenant un programme d'activité physique adaptée et une séance d'information et de sensibilisation à la nutrition. Ce cycle s'est terminé en décembre par une évaluation des résultats qui a montré toute l'efficacité de la démarche.

Le bilan très positif de cette expérience conduit l'équipe d'ASF à débiter 2017 avec l'objectif de pérenniser et élargir le champ d'action dans le temps et sur le territoire afin de répondre à la demande croissante des populations. Cela va se traduire cette année par la continuation de l'action sur Montgaillard. Parallèlement la démarche sera initiée à Salvagnac dans le courant de l'année 2017. Une large communication sera faite auprès de la population directement concernée, mais aussi auprès de toutes les personnes, personnels de santé, aide-ménagères, accompagnants et familles, afin de

les sensibiliser aux problématiques et à la démarche mise en place dans l'optique de les y associer.

Forte de cette expérimentation réussie, l'équipe d'ASF, localisée à l'EHPAD Petite Plaisance de Salvagnac, se positionne pour devenir demain un pôle d'appui technique et logistique pertinent pour contribuer à la prévention de l'autonomie des personnes âgées les plus fragilisées de notre territoire (isolement, aspect financier, etc.). Cette volonté amène l'association Âges sans frontières à mettre en œuvre sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Vère Grésigne et Pays Salvagnacois, un projet de prévention de la perte d'autonomie, par la mise en place d'un programme auprès des personnes âgées vivant à domicile. Ce projet associera des ateliers d'activité physique adaptée, des ateliers mémoire, des ateliers nutrition-santé, ainsi que des temps de relais d'information.

*Yves Raymond, Agnès Nassivet,
Maryline Buso, Ludovic Chazottes.*

* : EFFORMIP : Opérateur Sport Santé en Midi Pyrénées. Association reconnue par l'agence régionale de santé.



Le Forum des Associations sur le allées Jean Jaurès à Salvagnac en 2016

Forum des Associations

Préparation de la prochaine édition

La municipalité de Salvagnac sait bien que la richesse et la diversité des animations de la commune dépend de ses associations. Elle a à cœur de soutenir leurs actions à travers subventions directes, mise à disposition de salles municipales, matériel, photocopies ...

Elle a souhaité mettre en évidence cette richesse pour la population salvagnacoise et des environs en créant le Forum des Associations.

Toutes les associations de la commune sont invitées à présenter un stand et éventuellement à proposer une animation (même si elles ne cherchent pas forcément à attirer de nouveaux adhérents,) afin de faire connaître l'étendue

des activités proposées à Salvagnac et participer de la sorte à son rayonnement.

Cette journée est aussi l'occasion de renforcer les liens entre bénévoles des associations.

La prochaine édition se déroulera le samedi 9 septembre 2017 – date choisie lors de la réunion des associations début mars- à partir de 15h.

Une réunion de préparation aura lieu le jeudi 27 avril à 20h30 à la salle Caraven Cachin, et toute bonne volonté est d'ores et déjà bienvenue.

Régine Added pour la commission vie associative

Le Festival de la « Récup »

Cette année pour la première fois aura lieu un festival de la récup sur notre commune au lieu-dit « les Camboullasses » les 12 et 13 Août 2017. Au programme : ateliers, jeux, manège, conférences, apéros concerts et vide grenier, vont se dérouler tout au long du week-end sous notre beau soleil et à défaut dans la salle Phénix au même en-

droit. Le programme définitif figurera dans le prochain Écho du Tescou . En attendant si vous désirez avoir un stand au vide grenier (3 € le mètre linéaire)

Contactez-nous au 09 50 25 98 25

Hélène et Jean René Funel.

Lumen&Co...

Les Ateliers Vacances

Découvrir à l'aide d'intervenants professionnels, une technique ou pratique artistique de manière ludique.

Les ateliers ont lieu dans l'espace culturel de Salvagnac, viennent de finir la saison 2016-2017 avec un stage d'« illustrations et sérigraphies ».

La programmation des ateliers pour la saison 2017-2018 (vacances de la Toussaint, Février et Pâques) est en cours...

Toute l'équipe des ateliers vous souhaite de bonnes vacances et vous retrouve l'année prochaine !



Stage de sérigraphie animé par l'illustratrice Magali Bardos.

Cinéma à Salvagnac

les premiers vendredi de chaque mois

L'association Lumen&Co organise tout au long de l'année des projections cinématographiques (courts métrages, documentaires, films de patrimoine, films tout public...) à l'abris (à l'espace culturel, chez l'habitant) ou en plein air.

Après la projection des **Vend'Oc** du (beau) film d'Elisabeth Leuvrey **At(h)ome**, nous vous invitons à nos prochaines programmations :

Vendredi 5 mai - 20h45

à l'Espace Culturel (salle le Galetas) - entrée libre

nous accueillons Fabrice « **Le colporteur d'images** » qui vient nous présenter une sélection de courts métrages (autour du travail de Thibault Le Texier, puis autour de la thématique du corps...)

À venir...

Une soirée autour de la Syrie est en préparation...

... et des projections l'été ! (gardez l'œil ouvert)

Pour recevoir les informations par mail (newsletter) :

<http://eepurl.com/cIwTn> ou lumen.co@free.fr

L'équipe de Lumen&Co



www.salvagnac.fr
Toutes les infos à portée des mains

AVRIL**dimanche 2****Brunch lecture**

10h30 à la bibliothèque

dimanches 2, 9, 16, 23 et 30**Concours de belote**

21h - Salle Caraven Cachin

vendredi 7**Soirée ciné**

19h repas couscous

21h **At(h)ome** en présence de la réalisatrice

Espace Culturel

organisé par Lumen &Co

**samedi 8****Concours de tarot**

21h - Salle Caraven Cachin

samedi 15**Concert Trio En Gaouach**

21h - Espace Culturel

organisé par Le Galetas - Places en Fête

**dimanche 23****Élections Présidentielles - 1^{er} tour**

8h00 - 19h00

Dimanche 30 avril**Vies de Jardin**

9h - 18h - Saint Urcisse

Conférence débat sur la vie des sols :

10h30 et 15h00

Atelier de greffes : 11h30 et 15h30

Contact Les Truffes 05 63 40 55 41

+ d'infos : www.o-p-i.fr**MAI****vendredi 5****Soirée ciné «Le Colporteur d'images»**

sélection de courts métrages

21h - Espace Culturel

organisé par Lumen &Co

dimanche 7**Brunch lecture**

10h30 à la bibliothèque

dimanche 7**Ouverture de la Guinguette à midi****Bal concert avec le duo Didier Dulieux**/ **Eric Boccalini** (accordéon, batterie)

à partir de 17h

**dimanche 7****Élections Présidentielles - 2^e tour**

8h00 - 19h00

samedi 13**Concours de tarot**

21h - Salle Caraven Cachin

samedi 13**Lecture dégustation****De la vigne à la cuite - Le triomphe de Bacchus**

à partir de 19h30 - Espace Culturel

organisé par Le Galetas - Places en Fête

dimanche 14**Change-plante**

aux Camboullasses

organisé par le SELvagnac

Tél. : 09 50 25 98 25

dimanches 7 14, 21 et 28**Concours de belote**

21h - Salle Caraven Cachin

dimanche 21**Chantier participatif fleurissement du village**

à partir de 9h30 - allées Jean Jaurès

jeudi 25**Journée de pêche**

à partir de 8h

organisée par l'AAPPMA de Salvagnac

dimanche 28**Concours de pêche pour les enfants**

9h

organisé par l'AAPPMA de Salvagnac

JUIN**dimanche 4, 11, 18, 25****Concours de belote**

21h - Salle Caraven Cachin

samedi 10**Concours de tarot**

21h - Salle Caraven Cachin

samedi 10 et dimanche 11**Bienvenue dans mon jardin au naturel** (agrément et potager).

Le CPIE organise la visite de jardins particuliers sans pesticides ni engrais chimiques.

Plusieurs jardins à visiter sur Salvagnac

www.mon-jardin-naturel.cpie.fr**dimanche 13****Brunch lecture**

10h30 à la bibliothèque

mercredi 21**Fête de la musique****Merci Tarzan, concert, manège, DJ**

à partir de 19h30 - place de l'Église

organisé par Le Galetas - Places en Fête





Ils ont vu le jour

› Michaël DIGO, né le 4 mars 2017 à ALBI

Ils se sont unis

› Matthieu VAN de WEGHE et Hélène STOLL
le 8 avril 2017

› Laurent SUBSOL et Leila EDWIGE le 22 avril 2017

Ils nous ont quittés

› M Marcel JOUEN le 15 février 2017

› Mme Rachel BERTRAND veuve CUNNAC
le 26 février 2017

› M Antonio CORREAS HERRANZ le 27 février 2017

› M Michel LOUVIGNES le 4 mars 2017

› Mme Simone GIBAUD veuve PRÉVOST le 2 avril 2017

› M Jacques LE JOUAN le 3 avril 2017

› Mme Cécile LORMIÈRES le 4 avril 2017

› Sacha SEGUIN le 9 avril 2017

› M René FEIX le 11 avril 2017

› Mme Lucile BUFFEL veuve CARME le 13 avril 2017

Nouveaux arrivants

› M Lionel BLONDEL, Mme Agnès VIGNAU
et sa fille Anouck

PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 / Fax : 05 63 33 57 73

E-mail : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	14h30 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h30	14h30 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 - 12h30	14h30 - 17h30
Vendredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h30 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois Permanence du CCAS le samedi d'ouverture	

CABINET D'INFIRMIÈRES

Tél : 05 63 40 55 33

Horaires secrétariat	Matin	Après midi
Lundi	9h15 - 13h15	
Mardi	9h15 - 13h15	13h45 - 17h15
Jeudi	9h15 - 13h15	13h45 - 17h15
Vendredi	9h15 - 14h15	

HORAIRES DE LA POSTE

05 63 33 51 61

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	14h00 - 16h30
Mardi	Fermé	14h00 - 16h30
Mercredi	Fermé	14h00 - 16h30
Jeudi	Fermé	14h00 - 16h30
Vendredi	Fermé	14h00 - 16h30
Samedi	9h00 - 10h15	Fermé

Levée du courrier

› En semaine à 12h00 › Le samedi à 10h30
Une boîte aux lettres est à votre disposition Place
de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

PERMANENCES DU SERVICE URBANISME

Mercredi de 9h30 à 12h30 - 2 allées Jean Jaurès, Salvagnac

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

05 63 40 59 02

Mercredi.....10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30

Vendredi.....16h30 - 18h30

Samedi et dimanche.....10h00 - 12h00

SERVICE MINICAR DE SALVAGNAC

Tarifs Aller-Retour au 10/04/2016

Marché de Salvagnac : Tous les mercredis matin (6 €)

Marché de Rabastens : Tous les samedis matin (8 €)

Marché de Gaillac : Tous les vendredis matin (10 €)

Transport à la demande (8 places maximum) :

Forfait moins de 30 km : 20 €

Forfait plus de 30 km : 0,60 € le km

Heure d'attente : 15€ de l'heure à partir de la 3^e heure

en journée, et 15€ de l'heure à partir de la 2^e heure

de 22h à 6h (toute heure commencée sera due)

Contact M.Dalbis : 05 63 33 51 33

OBJETS TROUVES

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment.

Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

MARCHÉS

Mercredi matin..... marché traditionnel

Vendredi matin..... Boucher et fromager sur les Allées

Dimanche matin..... boucher

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

05 63 40 57 23

AIDE-MENAGERE

Madame RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le lundi de 8h00 à 10h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Par téléphone au 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67.

Par mail : asad.salvagnac@orange.fr.**M.S.A. DU TARN**

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

CABINET MÉDICAL

Le Dr SIRUGUE et le Dr PICARD consultent sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h le samedi de 9h à 12h

(Secrétariat ouvert le matin au 05 63 33 52 50).

Le cabinet est fermé le mercredi après midi et certains samedi matin.

Vous pouvez joindre un médecin de garde de 20h à 8h ainsi que les weekends et les jours fériés au numéro 3966.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONBureau de Salvagnac · 2 Allées Jean Jaurès

Permanence de la Nouvelle Communauté d'Agglomération le jeudi 9h30-17h30 et vendredi 9h30-16h30

Pour les autorisations d'urbanisme le mercredi 9h30-12h30

Bureau à Castelnaud

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Tél : 05 63 81 48 15 · ccvg81@gmail.com

- > s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations sur les ordures ménagères et le tri sélectif
- > s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Lisle sur Tarn - mardi, jeudi -7 rue Chambre de l'Edit

HORAIRES DE L' OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme de Salvagnac est fermé pour la saison hivernale. **Office de tourisme de Gaillac** : 05 63 57 14 65
www.tourisme-vignoble-bastides.com

GENDARMERIE NATIONALE

Planning des brigades.

Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte

le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

**RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS
LIGNE 921 – MONTAUBAN ALBI**

Six fois par jour en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).

www.mobimipy.fr**LE PLANNING FAMILIAL 81**

Sur rendez-vous à Rabastens, 6 place St Michel le lundi de 15h à 18h

Gratuit et anonyme sur tout le département au 06 51 60 54 49 et planningfamilial81@gmail.com



Ouverture de la Guinguette

Mai, mai, joli mois de mai

La guinguette ouvre ses volets le dimanche 7 mai 2017 à midi

L'association « LA BELLE EQUIPE » a le plaisir de vous annoncer l'ouverture du restaurant de LA GUINGUETTE le dimanche 7 mai à midi.

Bal concert avec le duo Didier Dulieux / Eric Boccalini (accordéon, batterie) à partir de 17h.
Venez danser et boire l'apéritif (offert)

Le lundi férié 8 mai, le restaurant sera exceptionnellement ouvert à midi

Pour la saison le restaurant sera ouvert :

En mai juin et septembre octobre

Jeudi, vendredi, samedi : le soir

Dimanche : midi et soir

En juillet et août

Mercredi, Jeudi, vendredi, samedi : le soir

Dimanche : midi et soir

A bientôt et au plaisir de vous recevoir

La Belle Equipe - Tél 05 63 33 13 06

Danser sur les frontières

Didier Dulieux et Eric Boccalini - Bal nomade

« Ces deux là se connaissent bien.

Depuis dix ans qu'ils arpentent, en France ou à l'étranger, les lieux dédiés aux musiques festives, ils ont peu à peu développé leur bal nomade, à la croisée des musiques d'ici ou d'ailleurs.

Batterie et accordéon s'inspirent ici des musiques traditionnelles pour mieux s'en échapper ; les compositions se succèdent à un rythme souvent effréné, on est happé par la rythmique survoltée d'Eric Boccalini ou les mélodies d'un accordéon tout-terrain.

Le Brésil, la valse, la musique irlandaise, la bourrée, les Balkans, le voyage s'invite partout. Gaieté et frénésie finissent par tout emmener sur leur passage. »

